

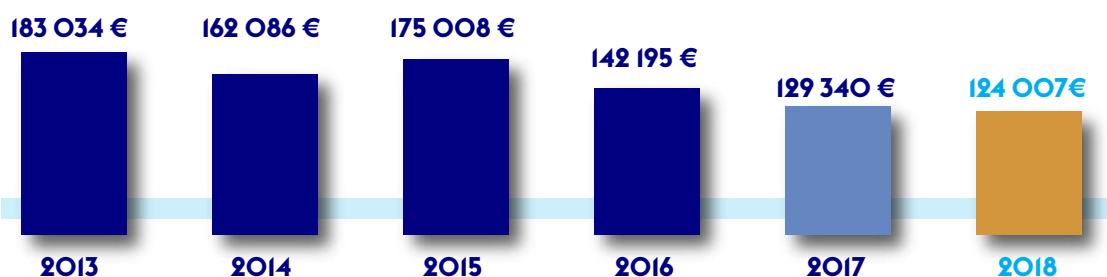


Budget 2018 communal

Cette année encore, le budget de la commune est très contraint. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), principal soutien de l'Etat aux collectivités territoriales, ne cesse de baisser, ce qui impacte fortement le budget de la commune. Malgré cela, nous avons eu à cœur de maintenir les taux des taxes locales afin de ne pas impacter les revenus des ménages. Pour cela, nous devons maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau de service aux habitants.

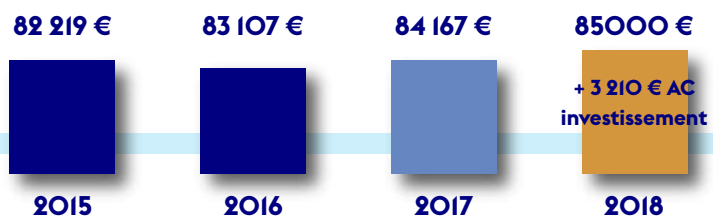
BAISSE DGF

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), principal soutien de l'Etat aux collectivités territoriales ne cesse de baisser, ce qui impacte fortement le budget de la commune.



EVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE À LA MÉTRO

L'AC (Attribution de Compensation) correspond à l'équilibre entre les recettes et les dépenses communales nécessaires à la réalisation, par la Métro, des compétences qui lui ont été transférées. La commune reverse l'AC à la Métro.



EVOLUTION DU FPIC QUE LA COMMUNE PAYE

Le FPIC (Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

Ce fond, créé en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

En ce qui concerne Notre Dame de Mésage, cela se traduit par une dépense.



L'IMPOSITION À NOTRE DAME DE MÉSAGE

TAXES	Taux communaux 2017	Taux moyen Métropole
Taxe d'habitation	7,30 ‰	15,81 ‰
Taxe Foncière (bâti)	15,50 ‰	34,01 ‰
Taxe foncière (non bâti)	46,55 ‰	68,87 ‰

Budget primitif

CHIFFRES CLÉS

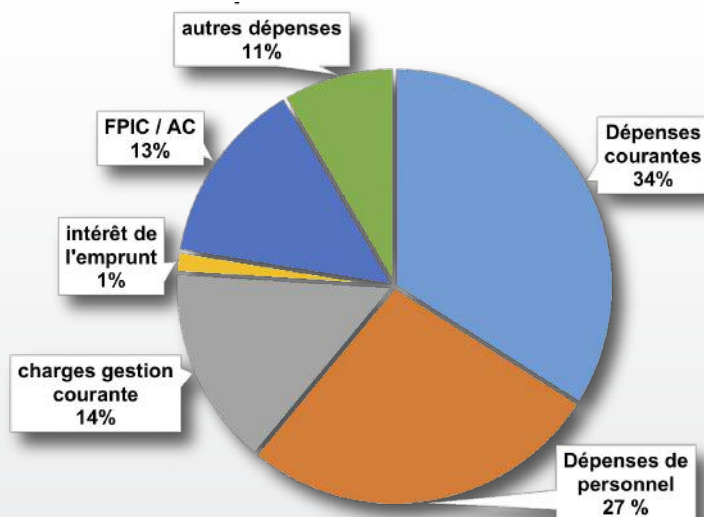
1 408 946 €
Montant budget primitif

731 534 €
Montant en fonctionnement

677 412 €
Montant en investissement

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services communaux (services administratifs et techniques, services scolaires et périscolaires, entretien des bâtiments communaux et de l'éclairage public), de soutenir la vie associative, d'aider les personnes en difficulté (par l'intermédiaire du CCAS), le remboursement des intérêts de la dette et le financement des investissements.



ENFANCE ET JEUNESSE



- sorties patinoire / piscine :2600 €
- sortie des maternelles :1 828 €
- projet jardinage maternelle :839 €
- NAP (janvier à juin 2018) :10 805 €
- Fournitures scolaires :6 640 €
- participation à la structure Petite Enfance (SICCE) : (estimation).....16 000 €
- participation au syndicat du collège des Mattons : (estimation).....10 000 €

- spectacle enfants et cinéma en plein air :2 000 €



ENTRETIEN DES TERRAINS



- entretien terrain foot, des terrains communaux,... :..... 26 833 €



ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX ...11 896 €

ELECTRICITE35 000 €

SUBVENTIONS

- subventions aux associations communales + Mission locale : 10 150 €

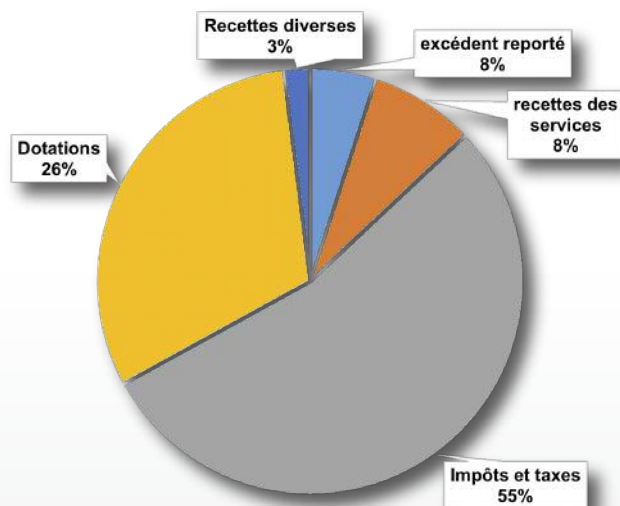
REMBOURSEMENT DES INTERETS DES EMPRUNTS : 10 170 €



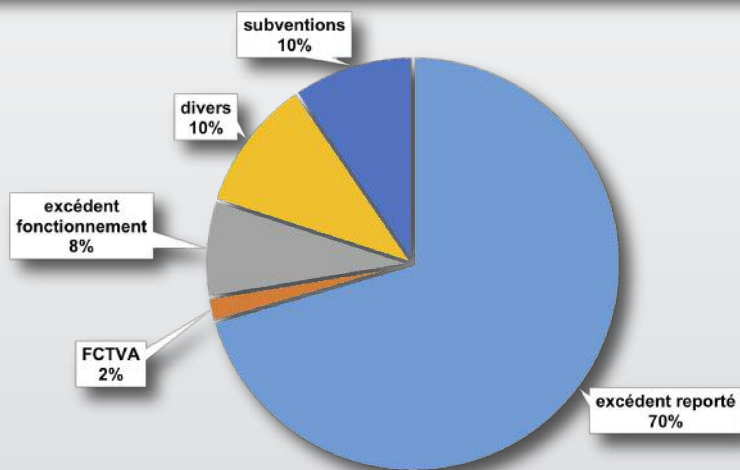
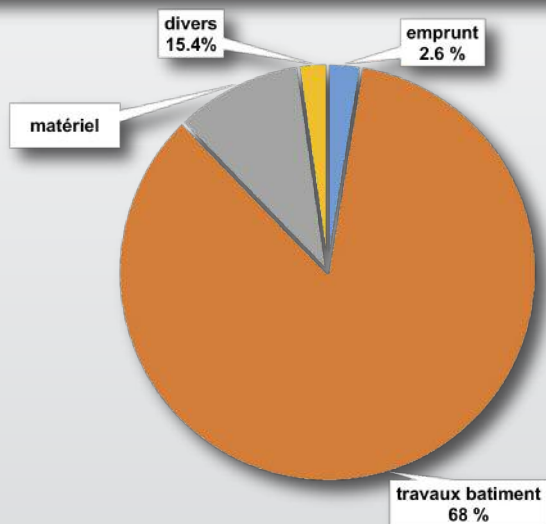
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont composées principalement par les :

- **recettes fiscales** (taxe d'habitation, 2 taxes foncières...) : 404 109 €
- **dotations** de l'Etat, dotation solidarité communautaire versée par la Métro : 193 203 €
- **produits** des services (recettes cantine, périscolaire, NAP) : . 59 000 €
- **location** des biens immobiliers (locations salle polyvalente) : 6 750 €



LE BUDGET INVESTISSEMENTS



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Construction d'un « préau » entre la maternelle et le préfa** : ... 2000 €
- installation d'une **climatisation salle de l'Oeilly** : 4 500 €
- équipement d'un tableau interactif école élémentaire : 1 800 €
- achat de **nouveaux copieurs** : 17 695 €
- **aménagement d'un bureau accessible au rez-de-chaussée de la mairie** : 145 000 €
- **extension des vestiaires du foot** : 165 000 €
- **remboursement du capital de l'emprunt** : 17 845 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Elles sont composées principalement par :
- **remboursement TVA** sur travaux (FCTvA) : 13 503 €
 - **subvention** d'investissement : ... 70 542 €
 - **résultat excédentaire 2017** : 501 864 €
 - **excédent de fonctionnement** transféré en investissement : 55 000 €